

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur une recrudescence récente de sollicitations frauduleuses visant les administrés, au cours desquelles des individus se font passer pour Enedis ou pour des partenaires supposés.

Ces démarches prennent généralement la forme d'appels téléphoniques ou de messages ayant pour objectif de proposer des offres commerciales ou de collecter des informations personnelles. Nous tenons à vous rappeler qu'Enedis ne pratique aucun démarchage commercial, sous quelque forme que ce soit.

Afin de sensibiliser le grand public, une campagne d'information est actuellement déployée dans la presse nationale et régionale. Elle vise à rappeler les bons réflexes et à prévenir les risques liés à ces pratiques frauduleuses.

Nous vous invitons à relayer cette information auprès de vos administrés et de vos services, afin de renforcer la vigilance collective face à ces tentatives.

**Enedis appelle à la plus grande vigilance et rappelle que :**

- Nous ne pratiquons aucun démarchage commercial et nous ne proposons aucun produit ou service à la vente.
- Nous ne vous solliciterons jamais par téléphone ou par e-mail pour vous demander des informations bancaires.
- Nos interventions concernent exclusivement nos missions de service public et portent notamment sur le raccordement au réseau électrique, le remplacement des compteurs d'ancienne génération par le compteur communicant Linky, le dépannage en cas de coupure d'électricité et la mise en service d'une installation électrique.
- Toute intervention d'Enedis nécessitant d'accéder à une habitation fait systématiquement l'objet d'une prise de rendez-vous préalable ou, à défaut, d'un avis de passage, à l'exception d'une intervention d'urgence pour mise en sécurité en raison d'un risque électrique.

**Enedis appelle à ne communiquer aucune information en cas de doute sur l'identité de leur(s) interlocuteur(s).**

En cas de sollicitation suspecte, les usagers peuvent effectuer un signalement sur la plateforme officielle SignalConso, mise en place par la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF).

- Par courrier ou téléphone, en utilisant les coordonnées disponibles via le lien suivant : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/coordonnees-des-DDPP-et-DDETSP> ;
- En ligne, directement sur la plateforme officielle : <https://signal.conso.gouv.fr>.